

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-huitième réunion plénière**

Genève, 22-24 juin 2020

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports, directives et recommandations élaborés
sous les auspices de la Conférence : prise de décisions
au sein des ménages****Recommandations sur la mesure du pouvoir
et des dynamiques décisionnelles au sein
des ménages – version courte¹****Note de l'Équipe spéciale de la mesure du pouvoir et des dynamiques
décisionnelles au sein des ménages***Résumé*

Le présent document est une version abrégée des « Recommandations sur la mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages ». Ces recommandations ont pour objet de donner aux organismes statistiques des indications sur la mesure des dimensions genrées du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages, ainsi que d'offrir un aperçu des pratiques actuelles et des méthodes existantes pour résoudre les problèmes de conceptualisation et de mesure.

Les Recommandations ont été élaborées par l'Équipe spéciale de la mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages, composée du Canada (qui en assure la présidence), du Bélarus, de la Colombie, de l'Italie, de la Lituanie, du Mexique, des Philippines, de la Serbie, de la Turquie, de l'OCDE et de l'OIT.

La présente version abrégée des Recommandations a été établie à des fins de traduction. Elle ne comprend pas les éléments suivants : l'examen des pratiques actuelles dans les organismes nationaux de statistique et au-delà des statistiques officielles ; la description des problèmes méthodologiques et des moyens proposés pour y remédier ; l'analyse des données existantes dans certains pays ; le compte rendu des essais qualitatifs réalisés au Canada ; les propositions détaillées d'indicateurs et de questionnaires connexes éventuels, une attention spéciale étant accordée à la manière dont les données devraient être collectées au titre de chaque dimension ; la bibliographie ; l'enquête réalisée auprès des pays afin de recueillir des informations sur les pratiques actuelles ; l'annexe sur les enquêtes et les questionnaires utilisés dans les différents pays.

¹ Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Ces sections se trouvent toutes dans la version complète des Recommandations (en anglais), qui a été envoyée à tous les membres de la Conférence des statisticiens européens pour consultation. Sous réserve d'un résultat positif de cette consultation, la réunion plénière de la Conférence sera invitée à approuver les Recommandations.

I. Introduction

A. Importance et pertinence

1. Tous les grands cadres politiques internationaux sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et, plus généralement, sur le développement, reconnaissent que le pouvoir et la prise de décisions sont des éléments essentiels pour permettre aux femmes de devenir des acteurs égaux dans la société, avec un accès égal aux ressources et des possibilités égales de réaliser leur potentiel. Ces cadres sont, entre autres, la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; le Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (Programme d'action du Caire) ; la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 ; et, plus récemment, le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action de Beijing, par exemple, comporte une section sur les femmes et la prise de décisions parmi les 12 sujets de préoccupation qu'il aborde. Dans le Programme 2030, les gouvernements se sont engagés à « veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision [...] et y accèdent sur un pied d'égalité » (cible 5.5) et à « prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par [...] la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille (cible 5.4).

2. Mais si chacun de ces cadres fait référence, d'une certaine manière, à « tous les niveaux » de décision ou à la nécessité pour les femmes et les hommes d'être « associés sur un pied d'égalité dans la vie publique et dans la vie privée », il n'en reste pas moins que le pouvoir et la prise de décisions ont en fait été principalement compris comme des caractéristiques de la sphère publique de la vie – du moins dans la mesure où ils sont intégrés dans des actions, objectifs et cibles politiques spécifiques ou dans des indicateurs statistiques. La reconnaissance explicite, tant dans le Programme d'action de Beijing que dans le Programme d'action du Caire, du fait que « les rapports de force qui empêchent les femmes de s'épanouir existent à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société, du plus privé au plus public », n'a pas été exploitée par les responsables de la politique d'égalité des sexes et est restée relativement inexplorée. Bien que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, par exemple, qui sert désormais de cadre directeur principal pour de nombreuses actions menées à l'échelle nationale ou internationale en faveur du développement, prévoie, conformément à l'objectif de développement durable (ODD) 5, de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles, le pouvoir exercé dans la sphère privée est largement absent du cadre d'indicateurs convenu au niveau mondial, la prise de décisions étant mesurée par la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales et par la proportion de femmes occupant des postes de direction (indicateurs 5.5.1 et 5.5.2).

3. De nombreux organismes nationaux de statistiques produisent déjà des statistiques genrées sur des sujets diversement appelés : « pouvoir et influence », « les femmes dans la prise de décisions », etc. Or, peut-être en raison des positions prises dans les cadres internationaux intégrant les ODD, ces statistiques, qui mesurent soit la représentation des femmes à des postes ministériels, parlementaires, administratifs locaux ou judiciaires, à des postes de cadres supérieurs ou intermédiaires ou à des postes de haut niveau dans les universités ou les instituts de recherche, soit la proportion d'hommes et de femmes parmi les employés de différents secteurs et branches de production, etc., sont presque toujours limitées au pouvoir et à l'influence exercés dans la sphère publique de la vie – influence politique, civique et économique. Parmi les autres mesures un peu moins courantes de l'exercice du pouvoir et de la prise de décisions par les femmes, on peut citer la participation électorale des femmes, l'adhésion à des partis politiques et la présence de femmes à des postes de décision dans le domaine du sport.

1. Raisons d’agir et mesures à prendre

A. *Les inégalités publiques et privées entre les hommes et les femmes se renforcent mutuellement*

4. L’absence de statistiques sur le pouvoir et la prise de décisions dans la sphère privée de la vie, au sein des ménages, n’est pas due à une opinion selon laquelle le sujet serait sans importance. Tout en considérant le pouvoir et la prise de décisions comme une affaire publique, les cadres politiques internationaux cités plus haut attirent néanmoins l’attention sur le fait que l’inégalité entre les sexes s’étend à tous les domaines de l’interaction humaine et que les inégalités à l’intérieur et à l’extérieur du foyer se renforcent mutuellement :

« L’inégalité dans la vie publique commence souvent par des comportements et pratiques discriminatoires et des rapports de force déséquilibrés entre les sexes au sein de la famille ... À cause de la division inégale du travail et des responsabilités au sein des ménages, elle-même fondée sur des rapports de force inégaux, les femmes n’ont pas le temps d’acquérir les connaissances nécessaires pour participer à la prise de décisions dans les organes publics » (Programme d’action de Beijing, par. 185).

5. L’inégalité entre les sexes dans la répartition du pouvoir au sein des ménages fait que les femmes sont économiquement défavorisées, sur le plan non seulement de l’accès immédiat aux ressources, mais aussi de leur capacité à saisir les possibilités qui se présentent en dehors du foyer – par manque de temps, en raison d’exigences concurrentes découlant des demandes de soins non rémunérés (qui peuvent être associées à un pouvoir de décision limité en matière de procréation), par incapacité de décider si, quand et où travailler et du fait d’une limitation de leurs choix d’éducation et de formation. Par conséquent, l’un des effets secondaires de l’inégalité du pouvoir de décision au sein d’un couple peut être la reproduction sociale de l’inégalité entre les sexes dans la sphère publique, les femmes se trouvant moins en mesure que les hommes de bénéficier de ce qui apparaît à l’extérieur comme une « égalité des chances » d’accéder à l’éducation et au marché du travail. C’est pourquoi le Programme de développement durable à l’horizon 2030 prévoit « la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille » (objectif 5.4, mesuré en fonction du temps consacré aux tâches domestiques et aux soins non rémunérés) et la résolution du Parlement européen du 13 septembre 2016 sur la mise en place de conditions sur le marché du travail favorisant l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée souligne la nécessité de « promouvoir un partage équitable des responsabilités » : dans les deux cas, le partage des responsabilités ne doit pas être compris comme limité à la seule responsabilité de l’exécution des tâches domestiques (ainsi qu’il est le plus souvent interprété), mais peut s’étendre à l’ensemble des droits et devoirs au titre desquels le pouvoir est exercé et les décisions sont prises.

6. Par ailleurs, l’inégalité de pouvoir au sein du ménage peut masquer une pauvreté de revenu, celui-ci étant généralement mesuré au niveau du ménage. Si un individu n’a pas le pouvoir de décider comment l’argent doit être dépensé ou les ressources matérielles réparties, alors le revenu total du ménage est moins adapté à son propre bien-être (et peut-être celui de sa famille) que les ressources réelles dont cette personne dispose au sein de la structure de pouvoir du ménage.

B. *Les politiques d’égalité des sexes ont plus de chances de fonctionner si elles s’attaquent aux causes aussi bien qu’aux conséquences*

7. Les politiques visant à réduire l’inégalité entre les sexes, sous tous ses nombreux aspects, ont plus de chances de donner de bons résultats si elles peuvent déterminer correctement la ou les sources de cette inégalité, de manière à cibler les origines, plutôt que les seuls résultats, de la reproduction sociale de l’inégalité. Par exemple, une politique visant à accroître les possibilités d’emploi et de revenu des femmes pourrait échouer si elle est élaborée dans le vide, sans tenir compte des normes culturelles qui limitent la liberté des femmes de prendre des décisions concernant l’accès à l’emploi. De même, un programme visant à encourager les femmes à suivre des cours d’enseignement postsecondaire pourrait ne pas être efficace si celles-ci n’ont pas le libre choix de profiter de ces possibilités de formation.

8. En ce qui concerne plus particulièrement les femmes occupant des postes de pouvoir, les politiques dont le but ultime est d'accroître la proportion de femmes à ces postes ont tendance à s'appuyer sur des incitations, des mesures dissuasives, des objectifs et des quotas. Mais ce n'est là qu'un aspect de l'équation. En fin de compte, c'est l'égalité dans les structures de pouvoir domestiques qui permettra aux femmes de décider de se porter candidates à de tels postes, d'entrer dans des carrières pouvant mener à de tels postes, de poursuivre des études pouvant mener à de telles carrières, de gérer leur temps, leur énergie et leurs ressources afin de pouvoir consacrer leurs efforts à un tel travail. Si l'on ne tient pas compte de cet aspect domestique de l'équation, l'utilisation d'objectifs et de quotas pour parvenir à l'égalité des sexes dans le pouvoir et l'influence publics peut être vaine.

9. Il se pourrait donc que le meilleur moyen de favoriser l'égalité entre les sexes soit de ne pas se concentrer uniquement sur certains aspects du marché du travail, comme la création d'environnements de travail plus favorables aux femmes, la mise en place de mesures d'incitation à l'entrepreneuriat féminin ou la mise en place de politiques favorables à la famille afin de faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Mettre l'accent sur la dynamique interne des ménages pourrait également contribuer à créer les conditions dans lesquelles les femmes choisissent et sont capables d'occuper certains postes sur le marché du travail.

C. L'égalité entre les sexes est une fin en soi

10. Les arguments en faveur de l'amélioration des niveaux d'égalité entre les sexes dans les ménages sont souvent formulés en termes instrumentalistes – par exemple sous l'angle des avantages que pourraient retirer les enfants si les femmes avaient plus de poids dans les décisions concernant leur santé ou leur éducation, ou des avantages économiques qui pourraient être constatés à l'échelle de la société si un plus grand nombre de femmes pouvaient décider de travailler comme elles le souhaitent, ou si les femmes occupant des postes influents dans la politique et les affaires étaient plus nombreuses. Cette tendance pose deux problèmes. Le premier est que, bien que clairement pertinent et important dans certains pays en développement, ce type d'argument instrumental peut être assez éloigné de la réalité dans les pays hautement industrialisés où l'éducation est universelle et où la malnutrition infantile est rare. Quelle que soit la personne qui prend les décisions dans un ménage et quelle que soit la manière dont les décisions sont prises, il est peu probable (dans la région de la CEE) que ces décisions aient pour conséquence que les enfants n'aillent pas à l'école ou n'aient pas assez à manger. Un deuxième problème que pose cette perspective est qu'elle conduit à considérer l'égalité des sexes comme un moyen d'atteindre une fin. Bien que ce genre d'argument puisse bien sûr être utile à ceux qui, à des fins de sensibilisation, tentent de convaincre les décideurs politiques de la nécessité d'un changement, il faut garder à l'esprit que l'égalité des sexes est aussi, et surtout, une fin en soi. Il est donc justifié de produire des statistiques sur l'inégalité de pouvoir entre les sexes au niveau des ménages, indépendamment des incidences sociétales nombreuses et variées que peut avoir cette inégalité, pour la simple raison que celle-ci mérite d'être mesurée en soi.

B. Contexte général et travaux de l'Équipe spéciale

11. La section précédente a fait valoir que la mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages était précieuse et que les cadres politiques internationaux sur l'égalité des sexes en faisaient un impératif. Le Groupe directeur des statistiques genrées de la Conférence des statisticiens européens a utilisé ces arguments en 2016 pour établir un dossier de décision en faveur de la création d'une équipe spéciale de la mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages ; cela répondait aux souhaits exprimés par les participants à plusieurs réunions de travail consécutives de la CEE sur les statistiques genrées, ainsi qu'aux besoins mis en évidence au cours de travaux antérieurs du Groupe directeur sur la production des indicateurs de la CEE relatifs à l'égalité des sexes (CEE 2015).

12. L'Équipe spéciale a donc été créée par le Bureau de la Conférence en février 2017, avec pour objectifs de dresser un inventaire des indicateurs et des sources et de formuler des recommandations à l'intention des organismes statistiques sur la mesure des dimensions genrées du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages. La présente publication est un compte rendu des travaux entrepris par l'Équipe spéciale.

1. Incidences et valeur ajoutée

13. Les activités de l'Équipe spéciale et les résultats qui en étaient attendus comprenaient, entre autres, la mise en évidence des lacunes actuelles en matière d'indicateurs adéquats et la formulation de propositions visant à combler ces lacunes.

14. Face aux contraintes budgétaires et financières, les organismes nationaux de statistique doivent cependant prendre des décisions sur les statistiques à produire en s'appuyant sur des compromis coûts/bénéfices. Il est donc nécessaire de se poser la question suivante : puisque nous disposons déjà, dans la plupart des pays, de mesures objectives des résultats pour quantifier l'inégalité entre les sexes dans les tâches domestiques non rémunérées, les dépenses, la participation au marché du travail et la reproduction, que pourrait apporter de plus à l'élaboration des politiques le fait de savoir comment l'obtention de ces résultats a été décidée ? D'éventuelles réponses à cette question ont été apportées dans la publication de la CEE intitulée « Developing Gender Statistics: a Practical Tool » (Établissement de statistiques genrées : outil pratique) (CEE 2010, p. 72), qui indiquait, entre autres, que des données statistiquement fiables sur la prise de décisions au sein des ménages pouvaient :

- « Créer, par des politiques économiques et sociales, un environnement permettant aux femmes et aux hommes d'exercer pleinement leurs droits humains ;
- Assurer l'égalité d'accès des femmes et de leur famille aux soins de santé, à la nutrition, à une éducation de qualité à tous les niveaux, à la carrière et l'emploi et aux activités de la communauté ;
- Changer les attitudes sociétales et les pratiques communautaires concernant le rôle des femmes et des hommes dans la prise de décisions au sein du ménage ».

15. Il est probable que certaines décisions du ménage soient prises de manière plus égalitaire que d'autres. Les statistiques permettraient de repérer ces décisions, ce qui pourrait à son tour permettre aux décideurs politiques d'envisager des mesures ciblées pour accroître l'égalité entre les sexes et promouvoir la prise de décisions conjointe dans certains domaines qui s'avéreraient inégaux. Inversement, il est concevable que des domaines existent dans lesquels l'analyse statistique des dynamiques décisionnelles révélerait que des résultats apparemment inégaux entre les sexes sont en fait obtenus par consensus. Ce serait le genre de constatation que les mesures existantes fondées sur le résultat final ne pourraient pas mettre en évidence et qui inciterait probablement à intervenir sur le plan politique d'une manière différente de ce qui pourrait être proposé en considération des seuls résultats.

16. Par conséquent, un élément de la valeur ajoutée des indicateurs du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages est la capacité de ces indicateurs de mettre en lumière les dynamiques qui se cachent derrière les portes closes du foyer et qui contribuent aux inégalités observables entre les sexes qui sont déjà mesurées et, ce faisant, d'aider à attaquer ces inégalités à la racine.

17. La valeur ajoutée du travail de la présente Équipe spéciale provient également du fait que cette équipe tente d'aborder un sujet considéré comme particulièrement difficile à mesurer. L'accent mis jusqu'à présent sur la mesure du pouvoir dans la sphère publique, décrite plus haut, résulte non seulement d'une compréhension particulière du pouvoir, mais aussi du simple fait qu'il est plus facile de mesurer des choses observables et comptabilisables publiquement, comme le nombre de sièges au parlement ou de postes occupés sur le marché du travail, que de définir et de mesurer le pouvoir au sein des ménages. Les problèmes tant conceptuels que méthodologiques abordés dans les différents chapitres de la présente publication rendent difficile la mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages. Des tentatives ont été faites, mais, comme indiqué au chapitre 4 de la publication, ces tentatives sont rarement allées au-delà de l'exploitation d'un questionnaire

pour produire des indicateurs, sans même parler d'analyser les résultats. Les travaux de la présente Équipe spéciale rendent les statisticiens plus à même de relever ces défis. Bien entendu, les dimensions genrées du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages englobent un large éventail de facteurs, dont certains sont plus facilement quantifiables que d'autres. Les normes sociales, les institutions et les perceptions sont par définition difficiles à conceptualiser et à mesurer. L'Équipe spéciale a limité ses travaux aux aspects les plus facilement quantifiables, tout en reconnaissant qu'une vue d'ensemble du sujet nécessiterait plus de travail pour démêler les problèmes les plus difficiles.

C. Vue d'ensemble des recommandations

1. Cadre conceptuel

18. Ce chapitre définit le champ du sujet, en précisant quels ménages sont pris en compte dans l'étude et ce que signifient les principaux termes utilisés dans le titre, à savoir les dynamiques décisionnelles et le pouvoir. Il en ressort clairement que ces termes ne sont pas synonymes et que l'« autonomisation », notion à la mode, mérite une attention beaucoup plus grande que celle qui lui est souvent accordée.

2. Pratiques et expériences actuelles en matière de mesure du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages

19. Dans la première partie de ce chapitre, l'Équipe spéciale répertorie à la fois les pratiques actuelles décrites par les pays représentés en son sein (ainsi que celles qu'ont signalées d'autres pays qui ont répondu à une demande plus large d'informations de ce type) et les travaux existants mis en évidence par des analyses documentaires et la consultation de spécialistes internationaux des statistiques genrées. Elle y constate que le sujet est très largement couvert par la recherche universitaire, que son examen est assez répandu dans certains domaines appliqués faisant appel à des enquêtes sociales (bien que cet examen repose souvent sur un ensemble limité de questions ou sur des questions dont la validité n'a pas été explorée en profondeur), mais qu'il est rare et relativement peu développé dans le cadre de la statistique officielle.

20. La deuxième partie du chapitre, qui s'appuie aussi sur les expériences rapportées par les pays, en combinaison avec une analyse documentaire approfondie, recense les principaux problèmes méthodologiques à résoudre pour mesurer le pouvoir et la prise de décisions au sein des ménages et formule des propositions pour relever ces défis.

3. Indicateurs du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages

21. L'Équipe spéciale a décidé de décomposer le sujet en un ensemble de dimensions et de sous-dimensions qui sont présentées et expliquées dans ce chapitre, où sont proposés des indicateurs correspondant à chacune de ces dimensions et sous-dimensions, et où figurent également les questions qui pourraient être posées dans les enquêtes servant à produire ces indicateurs. Des indicateurs de base et des indicateurs secondaires sont proposés et les spécificités de chaque dimension sont prises en compte, comme les moyens et modes d'enquête appropriés, les questions contextuelles nécessaires et les domaines dans lesquels des facteurs culturels rendraient les questions particulièrement pertinentes ou non pertinentes dans certains pays. Étant donné la relative rareté de ce sujet à ce jour parmi les organismes nationaux de statistique, il existe peu d'éléments permettant à l'Équipe spéciale d'indiquer clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, de faire valoir que certains indicateurs sont plus valables que d'autres ou que certaines questions sont les plus appropriées. Le contenu de ce chapitre doit donc être considéré comme un ensemble de propositions, plutôt que comme des recommandations fermes.

4. Quelques exemples d'analyse des données existantes

22. Dans ce chapitre, les membres de l'Équipe spéciale analysent les données obtenues à partir des enquêtes sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations, ainsi que des enquêtes nationales réalisées au Bélarus, au Canada, en Serbie et en Turquie, afin d'évaluer la capacité des données existantes de fournir des indications politiquement utiles sur le pouvoir et la prise de décisions au sein des ménages.

5. Essai qualitatif d'un choix de questions posées dans les enquêtes

23. Ce chapitre présente les résultats d'essais effectués au Canada pour évaluer certaines questions posées sur la prise de décisions dans quatre des sept dimensions : formation d'une union, sexualité et reproduction ; répartition des tâches ; instruction et éducation des enfants ; et finances. Quelques conclusions importantes y sont présentées, qui concernent toutes les dimensions, et quelques recommandations applicables à tous les pays sont formulées.

6. Recommandations et travaux à venir

24. Ce chapitre résume les diverses recommandations formulées dans les chapitres précédents. Il s'agit à la fois de recommandations générales sur le sujet et de recommandations méthodologiques plus spécifiques. Un travail supplémentaire considérable est jugé nécessaire pour dépasser ce stade exploratoire dans un domaine nouveau. Les futurs travaux devraient se concentrer sur quatre volets : essais qualitatifs ; essais de validité ; réduction des données afin de ramener l'ensemble d'indicateurs proposé (et le cadre des dimensions et sous-dimensions) à un ensemble plus gérable et plus normalisé ; et poursuite de la coopération internationale.

II. Indicateurs du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages

A. Introduction

25. Les recherches menées par l'Équipe spéciale indiquent que dans de nombreuses enquêtes nationales, y compris celles qu'ont réalisées les organismes nationaux de statistique, des questions sont effectivement posées sur la prise de décisions au sein des ménages, mais que peu de tentatives sont faites pour produire des indicateurs.

26. Pour ne citer qu'un exemple, l'ENDIREH mexicaine (*Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares* (Enquête nationale sur la dynamique des relations au sein des ménages²)) comprend une série de questions sur les « libertés personnelles », dans lesquelles il est demandé aux femmes qui, au sein du partenariat ou du ménage, prend habituellement les décisions concernant leur participation à un certain nombre d'activités. Les présentations tabulaires des données publiées comprennent des tableaux de répartition, en valeur absolue et en pourcentage, du décideur principal pour chaque activité³. Il n'y a pas d'indicateurs, comme le pourcentage de femmes qui déclarent qu'elles prennent seules ou avec leur partenaire les décisions pour toutes les activités, ou le pourcentage de femmes qui déclarent participer à la prise de décisions, ou tout autre type d'indicateur composite construit à partir du degré de pouvoir décisionnel déclaré sur plusieurs sujets.

27. Compte tenu de la pénurie d'indicateurs établis, il n'est pas certain que les questionnaires utilisés dans les pays soient toujours conçus dans le but clairement défini de produire des indicateurs particuliers ; il pourrait donc ne pas y avoir de raison impérieuse, dans certains cas, de ne pas modifier les questions posées. Cette situation peut être interprétée comme une chance, car elle peut offrir aux pays la possibilité de s'aligner sur les propositions faites dans la présente publication, en l'absence de raisons solides pour maintenir leurs pratiques actuelles.

28. Les réponses reçues des pays membres et non membres de l'Équipe spéciale indiquent que cet écart entre les questionnaires et la production d'indicateurs est un phénomène courant. Au mieux, les pays peuvent produire des indicateurs sur la base de la « proportion de femmes qui participent (seules ou conjointement) à la prise de tous les

² La description et les présentations tabulaires de l'enquête sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.beta.inegi.org.mx/proyectos/enchogares/especiales/endireh/2016/default.html>.

³ Ibid, voir le tableau prédéfini intitulé « XIV. Decisiones y libertad personal » (Décisions et liberté personnelle), tableau 14.1.

grands types de décision » ou, inversement, de la « proportion de femmes qui ne participent à aucun des grands types de décision ». Par exemple, les pays qui réalisent des enquêtes démographiques et sanitaires produisent un indicateur défini comme le pourcentage de femmes mariées « qui disent avoir le dernier mot, seules ou conjointement, dans les trois principales décisions (propres soins de santé, achats importants pour le ménage, visites à la famille, aux parents et aux amis) », et un autre défini comme le pourcentage de femmes mariées « qui disent n'avoir le dernier mot, seules ou conjointement, dans aucune des trois principales décisions (propres soins de santé, achats importants pour le ménage, visites à la famille, aux parents et aux amis) »⁴.

29. Ce chapitre a pour objet de proposer quelques indicateurs qui pourraient être produits sur la base de données d'enquête déjà existantes, ou moyennant un travail supplémentaire relativement peu important pour ajouter les questions nécessaires dans les enquêtes. Les quelques indicateurs existants y sont examinés, puis sont faites des propositions sur la base d'un ensemble de dimensions distinctes qui sont considérées comme jouant un rôle important dans l'exercice général du pouvoir au sein des ménages.

B. Indicateurs existants du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages

30. La collecte de données auprès des pays représentés au sein de l'Équipe spéciale et des autres pays ayant répondu à l'enquête en ligne a révélé une grande diversité de questionnaires, ce qui donne la possibilité de produire un ensemble d'indicateurs tout aussi diversifié.

C. Indicateurs proposés

31. Il est clair, comme on l'a vu au chapitre 1, que les notions de pouvoir et de prise de décisions sont larges et englobent une variété de domaines conceptuels différents. L'Équipe spéciale a qualifié ces domaines de « dimensions ». L'examen des pratiques actuelles et de la littérature scientifique lui a permis de dégager sept dimensions distinctes.

32. Le groupe ne prétend pas que ces sept domaines englobent tous les domaines possibles dans lesquels des décisions peuvent être prises au sein des ménages. Les discussions qui ont lieu dans les forums internationaux avec des participants de diverses régions du monde ont clairement montré qu'il existait d'autres domaines dans lesquels des décisions pouvaient être prises, par exemple les décisions concernant la migration ou le lieu de résidence d'un ménage, les décisions concernant l'activité agricole ou l'utilisation des ressources, etc. Toutefois, les sept dimensions mentionnées ici ont été considérées comme adaptées aux pays de la région de la CEE et au-delà, alors que des domaines tels que l'agriculture peuvent avoir une pertinence limitée pour de nombreux pays de la région.

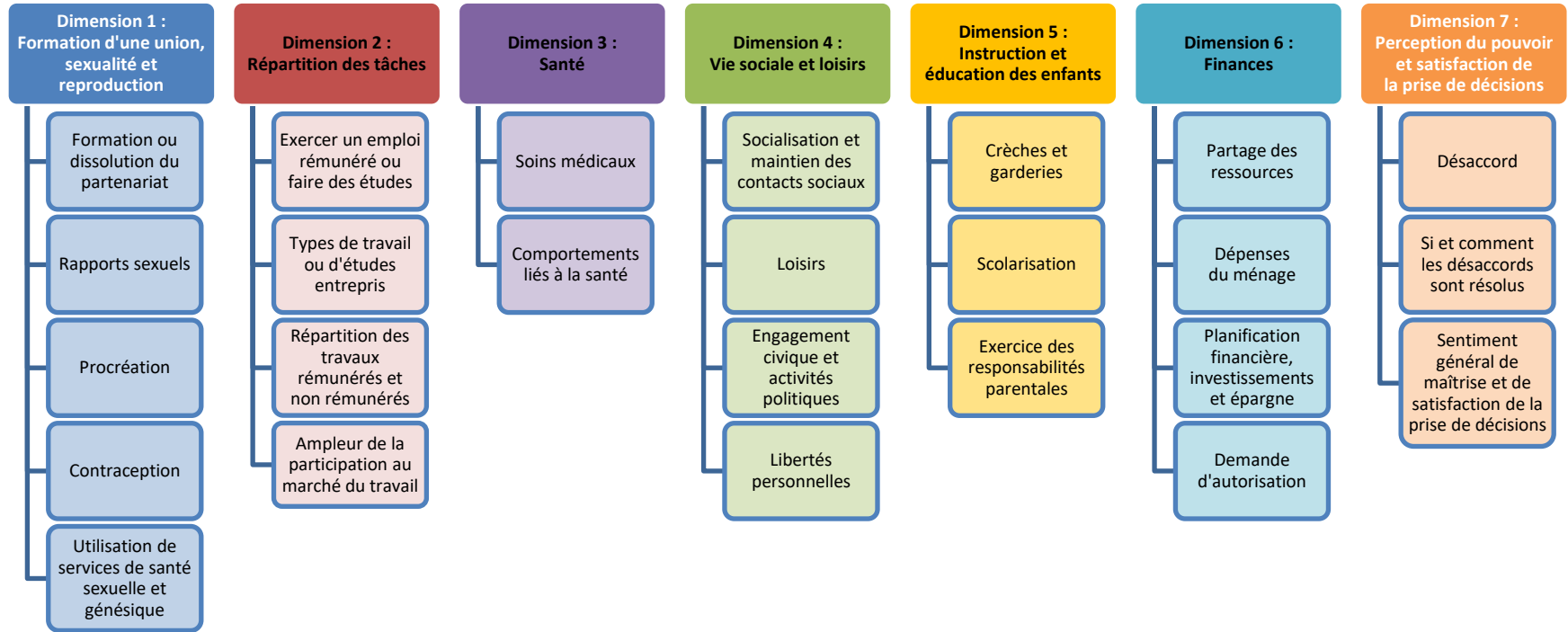
33. Les dimensions sont supposées être conceptuellement distinctes et pratiquement indépendantes, ce qui signifie qu'il serait théoriquement possible pour une personne d'avoir le pouvoir de prendre des décisions, en tant que décideur unique, principal ou conjoint, dans une dimension donnée sans qu'il s'ensuive nécessairement que cette personne doit également être le décideur unique, principal ou conjoint dans une autre dimension. *Cette hypothèse n'a toutefois pas été vérifiée*, car cela n'a pas été possible en pratique dans le cadre de l'Équipe spéciale actuelle. Pour la poursuite des travaux futurs, il serait important d'examiner le caractère distinctif conceptuel des dimensions. Cela serait utile tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, car cela permettrait de limiter au maximum le nombre d'éléments différents à inclure dans les enquêtes pour obtenir une image complète du phénomène.

⁴ Les détails des indicateurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.statcompiler.com/en/>.

34. Un ensemble d'indicateurs est proposé ci-après pour chaque dimension. Ces indicateurs sont présentés sous deux rubriques : les indicateurs de base et les indicateurs secondaires. Les indicateurs de base sont ceux que l'Équipe spéciale considère comme les plus importants sur le plan conceptuel pour la dimension considérée, mais aussi les plus réalisables du point de vue de la production. Autrement dit, l'Équipe spéciale ne propose pas d'indicateurs de base qui seraient particulièrement difficiles à produire, même si elle considère de tels indicateurs comme conceptuellement importants. Les indicateurs de base sont également limités aux indicateurs que l'Équipe spéciale considère comme se rapportant aux décisions qui se situent plus près de l'extrémité « stratégique » du spectre des décisions qui peuvent être prises au sein des ménages, c'est-à-dire les décisions qui exigent ou révèlent un plus grand pouvoir au sein du ménage, tandis que les indicateurs secondaires sont ceux qui se rapportent aux décisions moins stratégiques.

35. La figure ci-dessous montre les sept dimensions et les sous-dimensions contenues dans chacune de celles-ci :

Figure 1
Dimensions et sous-dimensions de la prise de décisions au sein des ménages



D. Dimension 1 : Formation d'une union, sexualité et reproduction

1. Description et pertinence de cette dimension

36. La capacité de prendre des décisions, seul ou avec un partenaire ou un conjoint, sur l'opportunité et le moment d'avoir des enfants, ainsi que sur leur nombre et la fréquence des naissances, est l'un des aspects les plus fondamentaux de l'égalité des sexes. La prise de décisions en matière de procréation ne consiste pas seulement à décider si et quand il faut avoir des enfants. Elle s'étend aux décisions relatives à l'utilisation de la contraception et aux décisions concernant l'accès et l'utilisation des services de santé sexuelle et génésique, y compris l'avortement, les cliniques de planification familiale et les soins pendant et après la grossesse et l'accouchement.

37. Pour les femmes, de telles décisions reviennent essentiellement à faire des choix au sujet de leur propre corps (et, à bien des égards, du cours fondamental de leur vie). Par conséquent, la répartition de ces décisions au sein du ménage – qu'elles soient prises principalement par l'un ou l'autre des partenaires du couple, ou par les deux ensemble (ou même par d'autres membres du ménage) – est très révélatrice du pouvoir des personnes, et en particulier des femmes, d'exercer un contrôle sur leur propre corps et leur propre vie.

38. Cette dimension de la prise de décisions a de vastes implications politiques. Les décisions relatives à la procréation, par exemple, influenceront considérablement sur d'autres aspects de la vie des personnes, notamment les décisions relatives à la participation à des activités rémunérées et non rémunérées, à l'éducation, aux loisirs, etc. Certaines décisions peuvent être restreintes en fonction du sexe, par exemple le niveau de participation des jeunes mères au marché du travail, ce qui a une incidence sur les politiques visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (y compris les congés maternels/parentaux rémunérés).

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent que la plupart du temps, la décision d'avoir des relations sexuelles est prise conjointement, par sexe ;
- Proportion de femmes vivant en couple qui peuvent refuser d'avoir des rapports sexuels ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui ont pris une décision personnelle ou conjointe d'avoir un (autre) enfant, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables des décisions concernant l'utilisation de méthodes contraceptives.

E. Dimension 2 : Répartition des tâches

1. Description et pertinence de cette dimension

39. La capacité de prendre des décisions sur l'opportunité ou le moment d'entreprendre un travail rémunéré en dehors du foyer et la capacité de décider de la nature de ce travail sont largement reconnues comme des aspects essentiels de l'autonomisation. Si celle-ci est comprise comme la capacité de transformer des souhaits ou des préférences en actions, alors la possibilité d'intégrer le marché du travail est une partie importante de cette autonomisation car elle met en évidence et, surtout, permet un certain degré d'indépendance. En d'autres termes, premièrement, seules les personnes disposant d'une certaine autonomie sont en mesure de décider de travailler en dehors du foyer ; deuxièmement, en travaillant hors du foyer, les personnes génèrent un revenu qui peut leur permettre d'exercer un certain contrôle matériel sur les ressources du ménage et peut également, dans une certaine mesure, leur donner le pouvoir, au sein du foyer, de décider de l'utilisation de ces ressources.

40. Cette dimension est très étroitement liée à la prise de décisions concernant les ressources financières (voir la dimension 6 ci-après), puisque la contribution relative des membres du ménage au revenu du ménage est en partie le résultat de la participation différentielle des membres en question au marché du travail ; et à son tour, le montant du revenu que gagne chaque personne aura une incidence sur le pouvoir de cette personne de décider de l'utilisation de ce revenu. Cette dimension est également liée à l'utilisation du temps et à la manière dont les responsabilités sont réparties au sein du ménage, puisque le temps qu'une personne passe à travailler en dehors du foyer influe sur le temps dont elle dispose pour les activités domestiques. Sur le plan des principes, la répartition des tâches est importante car les initiatives visant à accroître la participation des femmes au marché du travail et l'offre féminine de main-d'œuvre dépendent du pouvoir et de la possibilité qu'ont les femmes au sein du ménage, compte tenu de leur part de travail domestique, d'agir ainsi. En outre, si nous savons comment et pourquoi les couples prennent leurs décisions concernant la répartition des tâches, il nous est plus facile de concevoir des politiques visant à améliorer l'équilibre entre le travail et la famille.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de leur propre décision d'exercer un emploi rémunéré, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui ont pris une décision concernant leur propre temps de travail, par sexe, OU proportion de personnes qui ont pris la décision de travailler à temps partiel ou à temps plein, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui ont pris leur propre décision quant au type de travail rémunéré, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de leur propre décision d'entreprendre ou de poursuivre des études, par sexe ;
- Proportion de personnes qui ont pris une décision concernant le temps qu'elles consacrent à des activités non rémunérées, par sexe.

F. Dimension 3 : Santé

1. Description et pertinence de cette dimension

41. Cette dimension se rapporte à la capacité des membres du ménage de prendre des décisions touchant leur propre santé ou celle des enfants qui sont à leur charge au sein du foyer. Il ne s'agit pas seulement du fait de consulter un médecin ou de faire vacciner les enfants. Cette dimension est plus large et s'étend à la prise de décisions au sujet de comportements et de modes de vie qui ont une incidence sur la santé. Par exemple, un membre du ménage peut, si son autonomie est limitée, ne pas être en mesure de décider lui-même de faire régulièrement de l'exercice, surtout si ses déplacements à l'extérieur du domicile sont limités. Bien qu'il puisse sembler à première vue que cette dimension ne soit pertinente que dans les pays en développement, tel n'est pas toujours le cas. Les décisions relatives au contenu du régime alimentaire de la famille, par exemple, peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'état de santé du ménage, que celui-ci manque ou non de ressources. Si cette dimension met en avant les décisions qui peuvent influencer sur la santé des membres du ménage ou sur celle des enfants à charge, c'est en raison du fait que les enfants peuvent s'en remettre aux adultes pour prendre de telles décisions. Les décisions relatives au mode de vie peuvent bien entendu avoir une incidence sur la santé des autres membres du ménage, y compris le partenaire, mais on suppose qu'il y a une certaine prise de décisions à ce sujet, alors que pour les enfants, il peut ne pas y avoir de possibilité de participer à la prise de décisions.

42. Bien que les soins de santé génésique soient évidemment un sous-ensemble des soins de santé en général, l'Équipe spéciale a estimé que la prise de décisions concernant l'accès et le recours aux soins de santé génésique était suffisamment importante et distincte sur le plan conceptuel pour être examinée séparément des autres décisions liées à la santé.

Il est en outre probable que cette prise de décisions soit plus étroitement liée à d'autres éléments de la prise de décisions en matière de procréation, comme la formation d'un partenariat, la planification familiale et le comportement sexuel, qu'à la prise de décisions concernant d'autres aspects de la santé. Par conséquent, la présente dimension exclut la prise de décisions en matière de santé génésique, qui est plutôt intégrée dans la dimension 1.

43. Les implications politiques de cette dimension sont notamment le fait que l'autonomie des femmes dans la prise de décisions en matière de santé est connue, dans le domaine de l'élaboration des programmes de développement, pour être étroitement liée aux résultats obtenus sur le plan de la santé, tant pour les femmes elles-mêmes que pour leurs enfants. La fourniture de services de soins de santé primaires ne sera efficace que si les bénéficiaires cibles sont en mesure de se procurer ces services. De même, les politiques visant à encourager une alimentation saine et l'exercice physique ne seront efficaces que si les personnes visées par ces politiques sont libres d'adapter leurs comportements en conséquence.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables du choix des repas quotidiens du ménage, par sexe.

G. Dimension 4 : Vie sociale et libertés personnelles

1. Description et pertinence de cette dimension

44. En comparaison avec certaines des autres dimensions abordées dans le présent chapitre, la prise de décisions concernant la vie sociale et l'utilisation du temps de loisirs peut sembler à première vue « frivole », ou moins importante du point de vue de l'autonomisation. Cependant, la liberté de faire des choix au sujet des relations personnelles pourrait clairement avoir une incidence considérable sur la qualité de vie d'une personne.

45. En outre, toutes les décisions ne sont pas nécessairement un reflet du pouvoir au sein du ménage ; au contraire, l'obligation de prendre en charge l'organisation de la vie sociale de la famille, l'organisation des visites aux parents, l'envoi d'invitations à des événements, la planification des activités extrascolaires des enfants, etc. pourrait résulter d'une incapacité de déléguer ou de partager ces tâches. Peu de personnes se considéreraient comme puissantes si elles devaient prendre des décisions simplement parce que personne d'autre ne le ferait.

46. Cette dimension a trait non seulement aux relations sociales avec les amis et la famille, mais aussi aux décisions relatives à la participation à la communauté au sens large. Les activités politiques, le bénévolat, l'engagement civique, etc. relèvent donc également de cette dimension. La capacité d'agir selon ses propres opinions politiques, par exemple en décidant soi-même de voter ou non et pour qui, est sans aucun doute un aspect important du pouvoir.

47. Prendre des décisions concernant la vie sociale signifie également prendre des décisions concernant le temps passé avec des personnes extérieures au ménage, comme par exemple sortir avec des amis. Ces décisions dépendent d'un certain degré de liberté personnelle ; et l'incapacité de prendre de telles décisions peut équivaloir à un déni de cette liberté par un partenaire ou un autre membre du ménage. À l'extrême, ce déni de liberté peut être une forme de violence. Les femmes qui sont obligées de demander la permission à leur partenaire avant de sortir seules, ou dont le partenaire a le dernier mot sur la façon dont elles s'habillent ou se coiffent, subissent évidemment une réduction de leur pouvoir et peuvent, dans certaines circonstances, être victimes de violence sexiste. En effet, le déni des libertés personnelles par un partenaire est un élément essentiel du comportement dominateur et il existe par conséquent des méthodes établies pour mesurer ce déni dans le cadre des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes.

48. Cette dimension est importante, en partie, en raison du lien entre les décisions prises au sein du ménage et le statut social des membres du ménage dans la sphère publique. En d'autres termes, une personne qui, au niveau du ménage, n'a pas le pouvoir de prendre des décisions relevant de cette dimension est limitée dans sa capacité d'interagir avec la communauté et de former des réseaux de soutien social et peut, par conséquent, être privée de son pouvoir d'agir à l'extérieur comme à l'intérieur du ménage.

49. Cette dimension est utile à divers égards pour l'élaboration des politiques. Étant donné le lien qui vient d'être décrit entre le pouvoir privé et le pouvoir public, il se peut que les politiques favorisant l'autonomisation des femmes en dehors du foyer, par exemple dans le cadre d'activités d'engagement civique, doivent tenir compte du pouvoir de prendre au sein du ménage des décisions relevant de cette dimension. Les politiques visant à prévenir la violence sexiste peuvent gagner à prendre en considération les voies par lesquelles le pouvoir sur un partenaire peut se manifester sous la forme d'une restriction des libertés personnelles.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de la prise des décisions liées à l'organisation de la vie sociale du ménage, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de la prise de décisions au sujet de l'utilisation du temps libre par le ménage, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent que leurs décisions de vote leur appartiennent entièrement ou principalement, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent que la décision de nouer des amitiés leur appartient entièrement ou principalement, par sexe.

H. Dimension 5 : Instruction et éducation des enfants

1. Description et pertinence de cette dimension

50. Plusieurs des autres dimensions examinées dans le présent chapitre comprennent des aspects de la prise de décisions concernant les enfants, par exemple les décisions relatives à leurs activités de loisirs (dimension 4) ou à leur santé (dimension 3), ou encore à la possibilité d'avoir des enfants (dimension 1). La présente dimension se distingue toutefois des autres en ce qu'elle a trait aux décisions dont les enfants sont le sujet principal et à des questions qui les concernent spécifiquement⁵.

51. Dans la présente dimension, comme pour certains aspects de la dimension 4 (vie sociale et loisirs), la relation entre la prise de décisions et le pouvoir n'est ni claire ni linéaire. Le fait d'être la principale personne responsable des décisions relatives à l'éducation, aux soins et à l'instruction des enfants pourrait être un signe de pouvoir, mais il pourrait aussi être le reflet d'un manque de pouvoir, en ce sens que celui qui décide n'est pas capable de partager ces responsabilités avec d'autres.

52. Les politiques visant à orienter les trajectoires éducatives des enfants, comme la poursuite de leur scolarité ou les matières qu'ils étudient, par exemple, seront influencées par la manière dont les décisions concernant leur scolarité et leur éducation sont prises à la maison.

53. La vie familiale s'est diversifiée dans de nombreux pays, les parents et les enfants vivant davantage d'événements familiaux tels que la formation et la dissolution des unions. La probabilité qu'à un moment donné de leur vie, les enfants et les adultes vivent dans une « famille non traditionnelle » (comme une famille monoparentale ou une famille recomposée) a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Cela signifie entre autres que les parents devront prendre des décisions pour les enfants non biologiques et que ceux qui décident ne vivront pas toujours au sein du même ménage que les enfants pour lesquels ils prennent des décisions.

54. Au cours des dernières décennies, avec l'entrée massive des femmes (y compris les mères de jeunes enfants) sur le marché du travail, et donc l'augmentation importante du nombre de familles dont les deux parents travaillent en dehors du foyer, les familles doivent

⁵ Les « enfants » sont définis en fonction des besoins de l'enquête ou du pays, bien que dans la présente section, on soit parti du principe que les enfants sont dépendants et vivent chez leurs parents.

prendre des dispositions pour faire garder les enfants pendant que les parents sont au travail. Les décisions concernant les modalités de garde des enfants peuvent avoir des répercussions durables sur ceux-ci. Des services de garde de haute qualité peuvent mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école et donc réduire le risque de problèmes éducatifs futurs. Certaines recherches ont en outre laissé entrevoir un lien entre les services de garde d'enfants et le diplôme d'études secondaires, ainsi qu'avec la probabilité de vivre dans la pauvreté au début de la vie d'adulte. En outre, le choix de l'école pour les garçons et les filles et l'importance du niveau d'éducation sont également susceptibles d'avoir des effets à plus long terme sur le développement social et économique de ces enfants.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent décider elles-mêmes ou avec leur partenaire/conjoint du type de garde de leur enfant le plus jeune, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent décider elles-mêmes ou avec leur partenaire/conjoint du niveau d'éducation que leurs enfants devraient atteindre, par sexe.

I. Dimension 6 : Finances

1. Description et pertinence de cette dimension

55. La dimension relative à la prise de décisions financières et aux questions connexes telles que l'affectation des revenus et l'établissement du budget des ménages est peut-être la plus élaborée des dimensions examinées par l'Équipe spéciale. Elle est un élément fondamental de la notion de pouvoir au sein du ménage, car il est certainement plus facile de transformer une intention en action dans de nombreuses autres sphères lorsqu'on a le pouvoir d'accéder à des ressources matérielles, souvent financières, et d'en disposer. Dans de nombreux cas, il pourrait être impossible d'agir selon ses intentions sans un tel accès – par exemple de consulter un médecin, d'acheter de la nourriture ou des vêtements ou d'économiser pour l'avenir.

56. Cette dimension ne concerne pas directement la personne qui effectue concrètement des achats ou prend d'autres mesures financières (comme l'achat ou la vente de biens immobiliers), mais plutôt celle qui décide de ce qui doit être acheté ou épargné, et quand. Elle s'étend à la prise de décisions quant à la manière dont les revenus sont mis en commun, partagés ou divisés. En d'autres termes, indépendamment des montants relatifs gagnés par les partenaires, la décision de placer tous les revenus sur un compte commun ou de séparer les revenus de chacun est une indication de la manière dont le droit d'utiliser ces revenus est perçu. En outre, cette dimension englobe les questions relatives au pouvoir de dépenser de l'argent et à la demande d'autorisation de le faire, car même dans les cas où les revenus sont mis dans un pot commun, il peut y avoir différents droits (explicites ou perçus) de dépenser, ou des obligations de demander au partenaire ou d'informer celui-ci avant d'effectuer des dépenses, en particulier si celles-ci se rapportent à des articles à usage personnel.

57. Bien que cette dimension ait fait l'objet d'une grande attention et soit celle que les recherches existantes ont le plus largement prise en compte, cela ne veut pas dire qu'il existe un accord clair sur la manière de conceptualiser ou de mesurer ces questions. En effet, comme on l'a vu précédemment, Eurostat a conclu, après avoir analysé les résultats du module des Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) de 2010 sur la mise en commun et le partage des revenus, que ces concepts n'étaient pas suffisamment compris et a décidé d'interrompre la collecte de données sur le sujet (Eurostat 2013).

58. Il est évident que malgré les problèmes conceptuels et méthodologiques qu'elle pose, cette dimension est essentielle pour mesurer le pouvoir au sein des ménages. Sa pertinence en matière d'élaboration des politiques découle du fait que de nombreuses politiques visent, d'une manière ou d'une autre, à accroître le bien-être économique, principalement par des interventions qui ont un effet sur les revenus. Si l'on ne tient pas compte de la manière dont ces revenus peuvent être obtenus et utilisés, ces politiques

risquent de ne pas avoir les effets escomptés. Certains programmes de développement très connus ont donné d'excellents résultats grâce à la reconnaissance du fait que les revenus et le pouvoir d'utiliser ceux-ci ne sont pas indépendants. Par exemple, dans le cas de PROGRESA au Mexique, les transferts en espèces ont été placés directement entre les mains des femmes dans des situations où celles-ci n'auraient pas pu y avoir accès autrement (Fultz & Francis 2013). À l'inverse, d'autres programmes visant à augmenter les revenus, comme l'octroi de crédits bancaires collectifs, ont eu des conséquences négatives imprévues sur la capacité des femmes d'accéder aux ressources du ménage. Notamment, un programme de développement agricole visant à promouvoir les cultures de rente généralement pratiquées et vendues par les hommes a entraîné une réduction de la contribution relative des femmes au revenu du ménage et une réduction concomitante de leur pouvoir au sein du ménage (Rogers & Schlossman 1990).

59. Il est clair que les implications politiques de cette dimension ont également trait aux efforts visant à modifier l'équilibre des pouvoirs au sein des ménages. Étant donné la place centrale des ressources financières dans la capacité d'accéder à d'autres types de ressources, les efforts visant à renforcer l'égalité de la prise de décisions au sujet de l'utilisation des revenus pourraient potentiellement accroître l'égalité au sein des ménages de manière plus générale.

60. Une question étroitement liée à cette dimension est celle de la propriété et de la cession d'actifs. Le pouvoir de prendre des décisions concernant l'obtention ou la cession de biens matériels, notamment la terre, le logement, les produits agricoles, les véhicules, etc. est un aspect essentiel du pouvoir exercé au sein des ménages dans de nombreux contextes. La propriété des biens est difficile à mesurer car elle est sous-tendue par des cadres juridiques, y compris le droit coutumier, qui varient considérablement d'une nation à l'autre. La complexité de cette mesure et les recommandations méthodologiques à cet égard sont détaillées dans un récent rapport du projet Faits et données concernant l'égalité des sexes (Nations Unies 2019). Étant donné la nature exhaustive de ces recommandations, ainsi que leur plus grande pertinence pour d'autres régions du monde que la région de la CEE, aucune tentative n'est faite ici de proposer des indicateurs pour la prise de décisions concernant la propriété et la cession d'actifs.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de la prise de décisions au sujet des investissements financiers et de la planification du budget, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui sont principalement ou également responsables de la prise de décisions au sujet de l'utilisation de l'épargne commune.

J. Dimension 7 : Perception du pouvoir et satisfaction par rapport à la prise de décisions

1. Description et pertinence de cette dimension

61. Toutes les dimensions qui précèdent donnent l'impression initiale d'être objectives. En réalité, bien sûr, elles sont subjectives. La question de savoir qui prend les décisions, ou comment la prise de décisions est partagée, est rarement posée explicitement par les membres du ménage ; il n'est pas toujours évident pour quelqu'un qui participe à la prise d'une décision donnée de savoir quelle a été l'influence de chaque partie dans cette prise de décision ; il est peu probable que la répartition de l'influence reste entièrement inchangée chaque fois qu'une décision est prise ; les partenaires peuvent donc ne pas partager le même point de vue sur la question de savoir qui était ou qui est le décideur « principal » ou « final ».

62. Il existe également une différence subtile entre l'identification de la personne qui a le plus d'influence sur la prise d'une décision importante particulière – la personne qui « a le dernier mot », pour reprendre la formulation de certains questionnaires existants – et l'identification du « décideur principal » pour les décisions qui sont prises régulièrement ou de manière répétée, comme les achats ou la planification des interactions sociales.

La répartition du pouvoir dans ces deux scénarios pourrait théoriquement être assez différente. Dans le premier cas, la personne reconnue comme étant le principal responsable de la décision importante est le détenteur d'une certaine forme d'autorité ou, en quelque sorte, le « gagnant » si l'on considère qu'il y a un manque initial de concordance entre les intentions des deux partenaires. Par exemple, si l'un des partenaires pense que le ménage devrait acheter une nouvelle voiture et que l'autre pense que non, alors le partenaire dont le désir prévaut détient manifestement plus de pouvoir pour prendre ce type de décision. Dans le second cas, où des décisions répétées sont prises par le décideur principal, il n'est pas nécessaire de supposer qu'il y a une quelconque discordance sous-jacente ou qu'un des partenaires détient une autorité sur l'autre. Un partenaire peut être le décideur principal non pas parce qu'il « gagne » dans un quelconque désaccord, mais parce qu'il y a une répartition des tâches dans la prise de décisions qui fait que l'autre partenaire ne participe tout simplement pas à la prise de décisions sur cette question. La différence est subtile mais importante pour l'interprétation, car déterminer « qui décide en cas de désaccord » n'est pas la même chose du point de vue du pouvoir au sein du ménage que déterminer « qui consacre son énergie mentale à cette question », la perception du pouvoir, ou de l'absence de pouvoir, étant mise en avant dans le premier cas, alors que des questions de sentiment d'équité sont soulevées dans le second.

63. Goldstein *et al.* (2017) ont montré que, dans plusieurs pays africains, les réponses des deux membres d'un couple à la question posée dans l'enquête démographique et sanitaire pour savoir qui était le décideur principal pour les achats importants du ménage ne concordaient que dans 53 % des cas. Dans les 47 % de cas restants, chaque partenaire avait déclaré que l'autre était le principal décideur, ou avait déclaré l'être. Dans le même ordre d'idées, Heffring (1980) s'est intéressé à la notion de justesse de la prise de rôle, mesure de la congruence visant à « déterminer dans quelle mesure les individus sont d'accord sur les rôles qu'ils jouent. Il se peut qu'une incongruité existe parce que l'un des membres ou les deux jouent mal leur rôle (c'est-à-dire qu'ils ne répondent pas aux attentes des autres personnes participant à la prise de décisions), soit parce qu'il existe un véritable désaccord, soit en raison d'une mauvaise communication au cours du processus décisionnel » (p. 495).

64. La nature subjective des questions abordées ne doit cependant pas constituer un obstacle à leur évaluation. Après tout, l'Équipe spéciale ne s'intéresse pas seulement à la prise de décisions, mais plus généralement au pouvoir au sein des ménages. Pour qu'une personne soit réellement autonome, il faut qu'elle se perçoive comme telle. Selon Pigg (2002), « l'autonomisation des individus est ancrée dans la psychologie du pouvoir, les effets des “sentiments” et la perception de l'impuissance » (p. 112). Pour prendre des décisions sur des questions domestiques importantes, une personne doit non seulement être libre de le faire, mais aussi savoir, et en fait sentir, qu'elle dispose d'une telle liberté. Cette dernière dimension a donc trait aux perceptions subjectives du pouvoir de décision au sein du ménage.

65. La relation entre l'importance du pouvoir de décision au sein du ménage et le degré de satisfaction est loin d'être simple et renvoie à certains aspects de l'identité personnelle, ainsi qu'au processus d'internalisation des rôles (exercés ou attendus) au sein de la famille. On ne peut pas supposer qu'il existe nécessairement une corrélation positive entre l'étendue du pouvoir de décision, le degré de perception de ce pouvoir appliqué aux questions domestiques et le degré de satisfaction éprouvé par les membres d'un partenariat. Autrement dit, on ne peut pas supposer sans un examen plus approfondi que le pouvoir de décision favorise le bien-être perçu. Les recherches menées par Gumede (2009) en Afrique du Sud apportent quelques éléments de preuve d'un tel lien, qui tendent à indiquer que « ceux qui décident sont en moyenne plus satisfaits de leur vie que les autres adultes du ménage » (p. 1).

66. Plusieurs raisons expliquent l'importance de cette dimension. Premièrement, celle-ci est au cœur des objectifs réels de nombreux programmes et politiques de développement. Ces objectifs qui, dans l'immédiat, sont la création de revenus, l'éducation, la nutrition, le développement agricole, etc., consistent finalement à donner aux gens les moyens d'améliorer leur bien-être. Améliorer la perception subjective de cette autonomisation est donc un objectif politique valable. Deuxièmement, les divergences entre les mesures « objectives » de la répartition du pouvoir de décision et la satisfaction déclarée par rapport à cette répartition pourraient donner des indications importantes aux décideurs politiques.

Par exemple, si les indicateurs relatifs aux dimensions précédentes devaient montrer que la participation des femmes à la prise de décisions est très faible et que ces mêmes femmes se déclarent très satisfaites de cette situation, cela fournirait un contexte précieux pour ceux qui conçoivent des actions en faveur du développement.

2. Indicateurs de base proposés

- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent prendre les décisions les plus importantes dans le cadre de leur relation, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent que leur opinion prévaut en cas de désaccord dans le cadre de leur relation, par sexe ;
- Proportion de personnes vivant en couple qui déclarent être satisfaites de la manière dont les décisions les plus importantes sont prises au sein du foyer, par sexe.

III. Recommandations et travaux à venir

67. La section qui suit est un résumé des recommandations qui ont été amplement débattues tout au long des chapitres précédents.

A. Recommandations d'ordre général

68. Les questions couramment utilisées à l'heure actuelle sur la prise de décisions au sein des ménages peuvent ne pas être suffisamment nuancées ou bien comprises par les répondants pour être librement réutilisées en toutes circonstances. Les pays qui souhaitent produire des informations plus complètes sur ce point doivent donc reconnaître que le pouvoir et la prise de décisions sont des sujets complexes. Les décisions prises au sein d'un ménage sont de plusieurs types, couvrent de nombreuses dimensions et ont des incidences diverses sur le ménage et ses membres ; et les modalités de prise de chaque type de décision ne peuvent être considérées comme identiques. En particulier, certaines décisions peuvent être prises à partir d'une position de pouvoir alors que le fait de devoir être le décideur principal dans d'autres domaines pourrait traduire un manque de pouvoir. C'est pourquoi la présente Équipe spéciale formule les recommandations suivantes :

- Les questions communes utilisées dans les enquêtes multithématiques sur les ménages dans les pays en développement ne doivent pas être appliquées à d'autres contextes sans adaptation ;
- Dans une enquête, les indices simples fondés sur la combinaison, à poids égal, de tous les domaines de décision devraient être évités, car ils masquent la diversité de poids des différents types de décision rencontrés dans la réalité, ainsi que les éventuelles forces opposées du pouvoir de mise en œuvre et d'orchestration (droits contre devoirs de prendre certains types de décision).

69. Au stade actuel de développement de ce thème, aucune formulation précise de catégories de questions ou de réponses ne peut être recommandée comme étant la formulation idéale. De telles recommandations doivent être étayées par de nombreux essais qualitatifs. Comme on l'a vu au chapitre 6, les essais réalisés jusqu'à présent laissent entrevoir certaines méthodes générales et certains termes à éviter dans les questions (comme les mots « pouvoir » et « autorité »), mais il n'y a pas encore de consensus sur la formulation idéale des questions. En outre, les pays doivent noter que l'interprétation et l'acceptabilité des différentes formulations des questions sont susceptibles de varier d'un pays à l'autre en raison de différences culturelles. Comme indiqué au chapitre 6, un essai qualitatif est donc essentiel pour tous les pays qui entendent se lancer dans la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages. Néanmoins, la comparabilité internationale devrait être l'un des objectifs de la production d'indicateurs sur ce sujet et les pays sont donc encouragés, pour faciliter les comparaisons entre eux, à utiliser des formulations largement similaires. Il en va de même à l'intérieur des pays, d'une enquête à l'autre, car l'utilisation de formulations similaires permettrait de comparer des indicateurs provenant de sources de données diverses.

70. La probabilité d'observer des différences entre les pays doit également être prise en considération pour décider quels indicateurs sont adaptés aux réalités d'un pays donné. Du fait de la grande variété des contextes culturels dans la région de la CEE, les indicateurs relatifs aux modalités de garde des enfants, à la fourniture de soins de santé, à la division du travail rémunéré, aux libertés individuelles et à bien d'autres dimensions encore auront une signification et une pertinence différentes selon les pays et, dans certains cas, il serait inapproprié de produire ces indicateurs ou nécessaire de les modifier en fonction du contexte.

71. Il est indispensable que les producteurs de données reconnaissent et acceptent la subjectivité de ce thème, et donc des réponses qui seront obtenues dans les enquêtes. Par conséquent, les réponses incongrues (qu'elles proviennent des deux partenaires d'un couple donné ou, en général, de tous les répondants lorsqu'on leur demande si c'est eux qui prennent les décisions ou si c'est leur partenaire) ne doivent pas être interprétées comme signifiant que l'un ou l'autre des répondants ou groupes de répondants a tort, ou que la question est inappropriée et suscite des réponses trompeuses. Étant donné que le pouvoir lui-même est ressenti subjectivement, c'est le *sentiment subjectif* des personnes quant à leur capacité de prendre des décisions qui est important pour mesurer ce pouvoir, plus que toute mesure « objective » de leur capacité réelle de le faire (par exemple, il est plus important, pour comprendre le pouvoir, de constater que quelqu'un se sent libre de dépenser de l'argent pour quelque chose que de savoir si cette personne y est objectivement autorisée). Il est donc recommandé de tenir dûment compte de ces questions subjectives dans les enquêtes, y compris dans celles qui n'utilisent généralement que des méthodes plus traditionnellement objectives (enquêtes sur les budgets-temps ou sur les dépenses des ménages, par exemple). Les possibilités qu'offrent ces questions d'approfondir la compréhension des données recueillies dans le cadre des enquêtes sont considérables.

B. Recommandations méthodologiques

72. Le scénario idéal consiste à interroger séparément les deux partenaires d'un couple. Lorsque la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein du ménage est l'un des principaux objectifs d'une étude, il est recommandé d'utiliser cette méthode à titre d'« étalon-or ». Néanmoins, il convient de reconnaître les limites qui rendent cette utilisation peu probable dans de nombreux cas.

73. La collecte de données doit se faire au moyen d'un formulaire autonome, qu'il soit sur papier, électronique ou en ligne. Si elles sont incluses dans une enquête à mode mixte, les questions relatives à la prise de décisions doivent être traitées selon le mode qui protège le mieux la vie privée du répondant.

74. Il est recommandé de prendre note, en tant que partie cruciale de toute enquête portant sur la prise de décisions, des conditions dans lesquelles un entretien a été mené ; en effet, on peut s'attendre à ce que les circonstances de l'entretien aient une incidence non négligeable sur les réponses (s'agissant non seulement des questions sensibles sur la violence et les libertés individuelles, mais aussi de toute une série d'autres questions lorsque le répondant peut être influencé par la présence de son partenaire ou d'un autre membre du ménage).

75. Les objectifs de l'enquête détermineront le moyen d'enquête le plus approprié, dans lequel les questions relatives à la prise de décisions devront être intégrées dans tous les cas. À moins qu'une enquête complète ne soit spécifiquement consacrée à la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages, il est probable que certaines questions s'intègrent mieux dans certains types d'enquête et d'autres dans d'autres types d'enquête. Dans ce cas, il convient d'être attentif aux différences entre les enquêtes qui peuvent limiter la comparabilité des indicateurs produits à partir de différentes sources.

76. Tout comme différentes enquêtes peuvent être les mieux adaptées à différents indicateurs, différentes méthodes d'échantillonnage et de ciblage de la population peuvent être appropriées selon la nature de l'enquête. Les populations échantillonnées pourraient être représentatives au niveau national, mais il pourrait aussi être particulièrement intéressant de mesurer le pouvoir et la prise de décisions au sein des ménages parmi les groupes minoritaires ou vulnérables, ce qui permettrait d'étudier l'intersectionnalité et le désavantage multiple.

77. Il faudrait envisager d'intégrer les questions relatives à la prise de décisions dans des enquêtes à échantillon constant (peut-être par roulement). Cela permettrait de prendre en compte les variations dans la prise de décisions au sein des couples au fil du temps, puis d'étudier dans quelle mesure la responsabilité de la prise de décisions se déplace entre les femmes et les hommes à la suite de changements dans des caractéristiques socioéconomiques du couple telles que l'emploi et la parentalité.

78. Sachant que peu de pays, voire aucun, ne chercheront à produire tous les indicateurs proposés, il est précisé qu'un tableau complet du phénomène du pouvoir au sein des ménages nécessite des indicateurs pour chacune des sept dimensions.

79. En outre, il est recommandé que les indicateurs de base soient prioritaires et que des indicateurs secondaires leur soient ajoutés si une analyse plus complète est souhaitée.

80. Étant donné que plusieurs pays incluent déjà des questions pertinentes dans les enquêtes mais que peu d'entre eux produisent et publient des indicateurs fondés sur ces questions, il est recommandé aux pays d'accorder une attention particulière à la diffusion et à la communication. Cela pourrait prendre de multiples formes, allant de la simple publication d'indicateurs sur la prise de décisions à des compilations d'indicateurs connexes, des travaux d'analyse ou des graphiques et des dispositifs visuels, ce qui pourrait à son tour susciter l'intérêt des utilisateurs et aider les organismes nationaux de statistique à affiner leurs indicateurs afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

C. Travaux à venir

81. La présente publication a démontré que la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages n'en était qu'à ses débuts et qu'il restait beaucoup à faire avant de pouvoir considérer ce domaine comme bien étudié, reposant sur des concepts clairs, des méthodes solides et des indicateurs harmonisés et comparables. Des travaux supplémentaires dans chacun des domaines qui suivent permettraient d'approfondir le sujet.

1. Essais qualitatifs

82. Les essais effectués au Canada, qui ont porté sur la formulation des questions, les options de réponse, l'ordre des questions, l'acceptabilité, les effets liés au mode d'enquête et à l'enquêteur, les questions contextuelles nécessaires et la traduction dans différentes langues, devraient être complétés par des essais dans d'autres pays et étendus à l'expérimentation de divers moyens d'enquête.

2. Essais de validité

83. Des analyses multivariées devraient être menées afin de déterminer dans quelle mesure les indicateurs proposés peuvent expliquer les résultats utiles pour l'élaboration des politiques.

3. Réduction des données

84. Comme dans toute entreprise de collecte de données, l'un des objectifs devrait être de réduire la charge des répondants en s'efforçant de restreindre le plus possible l'ensemble d'indicateurs et donc de questions d'enquête. Une analyse factorielle pourrait être réalisée afin d'examiner dans quelle mesure les indicateurs proposés covarient au sein des dimensions, ou même dans quelle mesure les dimensions covarient. L'une des hypothèses des travaux décrits plus haut est que les sept dimensions sont qualitativement différentes les unes des autres, mais s'il devait s'avérer que ces dimensions mesurent toutes des variables latentes identiques ou similaires, il ne serait pas nécessaire d'examiner les sept dimensions indépendamment.

4. Poursuite de la collaboration internationale

85. Les pays intéressés par la mise en œuvre des recommandations formulées dans la présente publication devraient continuer d'échanger des données d'expérience, comme les résultats d'essais qualitatifs et d'analyses de données. En particulier, ces pays devraient se réunir deux à trois ans après l'achèvement du mandat de l'Équipe spéciale pour échanger des informations sur l'expérience acquise et faire le point des progrès réalisés.